

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2009

Séance du 2 mars 2009

CG 09/1^{ère}/III-02

**COLLEGE VERCINGETORIX A MONTECH
4^{ème} COLLEGE DE MONTAUBAN**

—
Je vous rappelle que, dans le cadre de la mise en oeuvre du programme prévisionnel d'investissement relatif aux collèges publics, l'Assemblée départementale, lors de sa séance du 26 juin 2003, a décidé la construction de deux collèges 400 extensibles à 600 et ayant le label haute qualité environnementale, l'un à Montech, l'autre à Montauban.

I - LE COLLEGE VERCINGETORIX A MONTECH

La mise en service de cet établissement s'est déroulée, comme prévu, en septembre 2007.

Les enfants originaires des communes de Bourret, Escatalens, Finhan, Lacourt-St-Pierre, Monbéqui, Montbartier et Montech, sont acheminés par le biais de services de transport créés à cet effet.

Par ailleurs, cet établissement a été doté des équipements mobiliers et techniques nécessaires à son fonctionnement et cette opération d'envergure représente un investissement global (terrains, VRD et bâtiments) de **12 700 000 €** au titre desquels je vous propose de ratifier un dernier crédit de paiement de **273 300 €** à l'article 2382 – sous-fonction 221.

Actuellement, il est constaté une très forte poussée démographique dans le secteur de Montech, comme l'indiquent les derniers chiffres du recensement, à savoir :

- Finhan : est passé de 946 (en 1999) à 1 273 habitants,
- Montbartier : est passé de 793 (en 1999) à 1 027 habitants,
- Montech : est passé de 4 278 (en 1999) à 4 938 habitants.

Par ailleurs, ce résultat de fort accroissement démographique reflète les demandes de subvention émanant des communes de ce secteur dans le cadre de la politique d'aide mise en place par notre collectivité pour les travaux d'extension ou de construction des locaux scolaires du 1er degré.

En effet, le Conseil Général a attribué les subventions suivantes :

- **BOURRET** : 244 920 € (en annuités) pour la construction d'un groupe scolaire en 2005,
- **FINHAN** : 37 692 € pour l'agrandissement du groupe scolaire en 2006,
- **MONTBARTIER** :
 - . 171 545 € pour la construction d'une école primaire en 2002,
 - . 17 640 € pour l'agrandissement de la cantine scolaire en 2007,
- **MONTECH** : 725 724 € (en annuités) pour la construction d'un deuxième groupe scolaire en 2006.

Jusqu'à présent, le collège de Montech accueille **484 élèves** - sur 4 niveaux de la 6ème à la 3ème - pour une capacité de 400 places. Malgré ce dépassement, l'accueil peut néanmoins être assuré dans de bonnes conditions au vu des volumes disponibles.

Des projections démographiques viennent d'être réalisées et cette tendance se confirme, ce qui portera à plus de **570** le nombre d'élèves accueillis **dès la rentrée prochaine**.

Afin de faire face à cette évolution, 2 solutions ont été envisagées :

1 - Une modification de la carte scolaire, qui conduit à revenir à la sectorisation préexistante pour **les élèves de 6^{ème} uniquement** de la plupart des écoles.

Cette solution permettrait de diminuer les effectifs à la prochaine rentrée scolaire d'environ **75 élèves**, pour parvenir à un effectif cible de **440 élèves** d'ici quatre ans.

Or, les conséquences auraient été de deux ordres, au premier rang desquelles :

- **une incohérence géographique** pour l'ensemble des écoles, mis à part Escatalens, avec un retour sur une situation acquise après seulement deux ans de pratique totalement incompréhensible et inacceptable pour les familles ;
- **un surcoût annuel** estimé à 73 000 € pour le transport scolaire, avec la création d'un précédent : l'acheminement d'élèves dans un établissement qui n'est pas le plus proche de leur domicile.

2 - La solution, à terme, pour être conforme aux évolutions démographiques serait de prévoir **l'extension de cet établissement** afin de porter sa capacité d'accueil à 600.

Une estimation a été établie sur la base d'un montant de **2 300 000 € TTC** comprenant notamment :

- 4 salles banalisées,
- 1salle de sciences,
- 1 salle de technologie,
- l'extension du réfectoire,
- équipement complémentaire en cuisine,
- extension de l'administration,
- voirie et réseaux divers.

C'est en tenant compte de ces divers éléments que je vous propose **d'adopter le principe d'une extension** à 600 élèves de ce collège.

Dès à présent, il convient de **lancer les études nécessaires** et, lors de la décision modificative n° 2 de 2009, je vous présenterai une esquisse.

Pour ce faire, je vous invite à adopter une autorisation de programme 2009 de **40 000 €** avec inscription des crédits de paiement correspondants sur l'article 20316 – sous-fonction 221 (frais d'études).

Par ailleurs, afin de permettre l'accueil des enfants dès la prochaine rentrée, une solution transitoire doit être trouvée, elle consiste à **implanter des bâtiments démontables**.

A cet effet, 4 structures devront être installées et je vous proposerai l'inscription des crédits correspondants lors de la décision modificative n° 1, sachant que les travaux d'extension devront être terminés pour la rentrée de septembre 2011.

II – CONSTRUCTION DU 4^{ème} COLLEGE DE MONTAUBAN

Ce collège, dont la mise en service est programmée pour septembre 2009, est implanté sur le terrain Pégot et l'agence Taillibert assure la maîtrise d'oeuvre de cette opération.

A ce jour, ces bâtiments sont hors d'eau et hors d'air, les seconds corps d'état interviennent et, conformément à nos précédentes décisions, le collège Issanchou sera **mis en service à la prochaine rentrée scolaire**.

D'un coût global de **14 700 000 €**, il est aujourd'hui dans sa dernière phase d'achèvement pour laquelle je vous propose de ratifier un crédit de paiement de **5 100 000 €** à l'article 2382 – sous-fonction 221.

Les divers équipements mobiliers et matériels, pour lesquels l'appel d'offres est en cours, seront livrés pendant les vacances d'été et leur montant ressort à **498 000 €**. A ce titre, je vous propose, dans mon projet de budget primitif de 2009 de ratifier les crédits de paiement suivants :

- 200 000 € à l'article 2157 - sous-fonction 221 : matériel cuisine,
- 250 000 € à l'article 21841 - sous-fonction 221 : 1er équipement,
- 45 000 € à l'article 2185 - sous-fonction 221 : téléphonie,
- 3 000 € à l'article 2188 - sous-fonction 221 : appareils ménagers.

Comme je l'ai vivement souhaité, une ouverture des niveaux de la **6ème à la 4ème** a été acceptée par l'Inspection Académique.

Lors de la décision modificative n°1, votée à la session de juin 2007, l'Assemblée délibérante a fixé le secteur du futur collège Issanchou, après avis des commissions référentes (3ème Commission et C.D.E.N.) et des maires concernés, en regroupant les écoles élémentaires suivantes :

- Léo Ferré (Cours Foucault),
- Saint-Hilaire,
- Georges Coulonges (Falguières),

toutes trois précédemment rattachées au collège Ingres,

- Camille Claudel (Pomponne),
- Birac,
- Fonneuve,
- Lamothe-Capdeville,

quatre écoles sectorisées auparavant sur le collège Olympe de Gouges.

Afin de prévenir les risques de sureffectif d'une part, dont nous éprouvons actuellement les conséquences sur le collège de Montech, et de maintenir, d'autre part, des niveaux de remplissage des collèges existants conformes aux capacités d'accueil, que le Conseil Général a d'ailleurs confortées par les différents travaux réalisés dans le cadre de son PPI, il conviendrait de déterminer **d'autres clés de sectorisation**.

Ceci est d'autant plus nécessaire que les perspectives démographiques vont plutôt dans le sens d'un accroissement des effectifs d'Issanchou et ce d'autant que :

- d'une part, à la rentrée 2009, arriveront pour la première fois en 6ème les élèves de l'école primaire Verte de l'Hippodrome (Bas-Pays), soit 57 élèves en projection sur quatre niveaux ;
- d'autre part, des flux en provenance des établissements privés, au premier rang desquels Saint-Théodard, sont attendus, même s'ils ne peuvent être quantifiés pour le moment.

Ainsi calibré, et compte tenu des nouvelles perspectives démographiques établies par l'Inspection Académique, le collège Issanchou atteindrait en plein régime près de **600 élèves**, soit 200 élèves de plus que sa capacité d'accueil.

C'est la raison pour laquelle, en concertation avec les acteurs concernés, un **nouveau secteur respectant la capacité d'accueil prévue est envisagé.**

Les arguments de proximité, de fortes attentes des familles et de mixité sociale doivent être naturellement pris en compte. Au vu de la complexité du sujet, je pense qu'une logique forte de cohérence géographique doit être mise en oeuvre et c'est ainsi qu'à l'issue de cette concertation, le **futur périmètre du 4ème collège pourrait être le suivant :**

Effectifs rentrée scolaire 2012

➤ Camille Claudel (Pomponne)	203
➤ Saint-Hilaire	36
➤ Birac	48
➤ Georges Coulonges (Falguières)	78
➤ Fonneuve	84
➤ Ecole Verte de l'Hippodrome (Bas-Pays)	58

soit un total prévisionnel de **507 élèves.**

Léo Ferré resterait sur le collège Ingres et Lamothe-Capdeville sur Olympe de Gouges.

J'ai souhaité vous soumettre ce **projet** à l'occasion de cette session, étant précisé que, pour adopter ces modifications de secteur, les avis de la 3ème Commission, du C.D.E.N. et des Maires concernés seront sollicités avant d'être **soumis à votre approbation lors de la décision modificative n°1 de 2009.**

En conclusion et compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu l'amendement présenté par la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

Collège Vercingétorix à Montech

- Ratifie un crédit de paiement de 273 300 € au titre de l'autorisation de programme de 2005 à l'article 2382, sous-fonction 221 ;
- Décide d'implanter 4 bâtiments démontables afin d'accueillir les 570 élèves attendus, dans les meilleures conditions, dès la rentrée de septembre 2009, avec inscription des crédits correspondants à la décision modificative n° 1 ;
- Décide, compte tenu de la très forte poussée démographique dans le secteur de Montech, le principe de l'extension de la capacité d'accueil du collège Vercingétorix à 600 élèves, et le lancement des études correspondantes ; une esquisse du projet d'extension sera présentée à l'Assemblée lors de la décision modificative n° 2, sachant que les travaux devront être terminés pour la rentrée de septembre 2011 ;
- Adopte, à cet effet, une autorisation de programme 2009 de 40 000 € avec ratification du crédit de paiement correspondant à l'article 20316, sous-fonction 221 (frais d'études) ;
- Décide également le principe du lancement d'une étude pour la création d'un nouveau collège à Verdun-sur-Garonne.

4^{ème} collège de Montauban

- Ratifie un crédit de paiement de 5 100 000 € au titre de l'autorisation de programme 2006, article 2382, sous-fonction 221 ;
- Prend acte de la communication de Monsieur le Président sur le projet de carte scolaire de cet établissement qui pourrait concerner les écoles suivantes : Camille Claudel, Saint-Hilaire, Birac, Georges Coulonges, Fonneuve et l'Ecole verte de l'Hippodrome. Ce secteur de recrutement s'inscrit dans le respect de la capacité d'accueil du collège initialement prévue ;
- Précise que l'adoption de ces modifications de secteur sera soumise à l'approbation de l'Assemblée lors de la décision modificative n°1, après avis de la 3ème commission, du C.D.E.N. et des maires concernés.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,